

JAN 15 1992

A S

UN/SA COLLECTION



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/47/68
S/23398
9 janvier 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-septième session
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION
SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE
INTERNATIONALE

Lettre datée du 8 janvier 1992, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent du Portugal auprès
de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer le texte d'une déclaration de la Communauté européenne et de ses Etats membres qui a été publiée le 7 janvier 1992 à Lisbonne à la suite de la mort de cinq membres de la Mission de vérification en Yougoslavie (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de cette déclaration, accompagné de la présente lettre, comme document de la quarante-septième session de l'Assemblée générale, au titre du point intitulé "Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale".

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Portugal
auprès de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) Fernando REINO

ANNEXE

Déclaration publiée le 7 janvier 1992 à Lisbonne par la
Communauté européenne et ses Etats membres à la suite de
la mort de cinq membres de la Mission de vérification de
la Communauté en Yougoslavie

La Communauté européenne et ses Etats membres sont choqués et consternés par les événements tragiques qui se sont déroulés aujourd'hui et qui ont causé la mort de cinq membres de la Mission de vérification en Yougoslavie.

La Communauté et ses Etats membres demandent qu'une enquête approfondie soit entreprise d'urgence pour élucider les circonstances qui ont été à l'origine de ce grave incident, pour que soient déterminées dans leur intégralité les responsabilités en cause.

A cette fin, le chef de la Mission de vérification a été chargé d'organiser immédiatement une commission d'enquête tripartite.

Le représentant de la présidence à Belgrade a également reçu instructions de contacter, en formation troïka, les autorités locales en vue de s'assurer de leur pleine coopération dans l'enquête mentionnée ci-avant,

La Communauté et ses Etats membres rappellent solennellement les engagements acceptés par toutes les parties à la présente crise pour garantir la sécurité de chaque membre de la Mission de vérification et leur demandent instamment de s'abstenir de tout acte qui puisse mettre en péril le cessez-le-feu en cours, qui doit être considéré comme l'élément clef dans la recherche d'une solution pacifique et négociée.

La Communauté et ses Etats membres expriment aux familles des victimes leurs profondes condoléances ainsi que leurs sentiments de solidarité et rendent hommage au courage dont ont fait preuve tous les membres de la Mission de vérification et qui a été si durement mis à l'épreuve depuis le début de ses activités.
